

## Retention de permis conduir apres 72 H??

Par hal6, le 19/11/2014 à 13:47

Bonjour a tous!

je suis sujet d'une infraction au code de la route (de vitesse).

160km/h sur autoroute limité a 90. vitesse retenu 152km/h.

j'ai fait l'objet d'une rétention de permis mais j'attend toujours ma notification de suspension de permis ; cela fait déjà 1 semaine que j'attend et sans nouvelle , je voulais savoir si je pouvait conduire ou non .

Merci pour vos raiponces!

## Par LESEMAPHORE, le 19/11/2014 à 16:08

## **Bonjour**

Prenez contact avec le service qui à effectué la rétention, même par téléphone, afin de connaître la décision du Préfet.

## Par razor2, le 20/11/2014 à 08:31

Bonjour, même conseil, et je rajouterai: ne conduisez surtout pas...Le Préfet a 72h pour prendre sa décision, pas pour vous la notifier...